

Objectif Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit Actions de capitalisation de catégorie S en dollar américain | ISIN: LU0611395590

Emerging Markets Corporate Debt Fund

Un compartiment de Ninety One Global Strategy Fund (« GSF »), un OPCVM géré par Ninety One Luxembourg S.A. (un membre du groupe Ninety One), lesquels sont tous deux agréés au Luxembourg et réglementés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). La CSSF est chargée du contrôle de Ninety One Luxembourg S.A. en sa qualité d'initiateur de PRIIP en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Coordonnées : www.ninetyone.com | +44 (0) 203 938 1800. Publié le 28 mars 2024.

En quoi consiste ce produit ?

Type Une catégorie d'actions d'un compartiment de GSF, Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) en vertu du droit luxembourgeois.

Durée À capital variable. Ninety One Luxembourg S.A. ne peut clôturer de catégorie d'actions, de compartiment ou le fonds GSF de manière unilatérale, mais il est possible que les administrateurs de GSF soient contraints de suivre des processus de clôture tels que ceux exposés dans le prospectus.

Objectifs Générer un revenu avec la possibilité d'accroître la valeur de votre investissement à long terme.

Politique d'investissement Investit principalement dans une gamme d'obligations émises par des sociétés de marchés émergents et d'instruments dérivés y afférents. Peut investir jusqu'à 30 % de sa valeur dans des marchés frontières et les investissements dans les titres de créance en difficulté ne dépasseront pas 10 % des actifs du Fonds. Le Fonds peut investir dans d'autres actifs et peut détenir des liquidités.

Approche en matière de durabilité – Article 8 du SFDR Le Fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales dans le respect de l'Article 8 du Règlement de l'UE sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») en investissant dans des emprunteurs qui satisfont aux normes du cadre de durabilité exclusif du Gestionnaire d'investissement et en excluant certains emprunteurs.

Instruments dérivés et techniques Des instruments dérivés peuvent être utilisés pour atteindre les objectifs d'investissement, gérer les risques ou réduire les coûts de gestion du Fonds.

Indice(s) de référence Le Fonds fait l'objet d'une gestion active. Le Gestionnaire d'investissement est libre de sélectionner les placements en vue d'atteindre les objectifs du Fonds. L'indice JPMorgan CEMBI Broad Diversified Index est utilisé à des fins de comparaison de la performance et de gestion des risques. Le Fonds ne vise pas à répliquer l'indice. De manière générale, il détiendra des actifs qui sont des composantes de l'indice, mais pas dans les mêmes proportions. Par ailleurs, il est autorisé à détenir des actifs qui ne sont pas des composantes de l'indice. La composition du Fonds sera donc différente de celle de l'indice et le Gestionnaire d'investissement surveillera les écarts de performance.

Détails pratiques Les rendements du Fonds dépendent de la performance de ses investissements sous-jacents et ne fournissent pas de protection contre les pertes d'investissement résultant des fluctuations des marchés financiers. Tout revenu découlant de votre investissement est reflété dans la valeur de vos actions. Des exemplaires du prospectus et des rapports semestriels de GSF en anglais, français et allemand ainsi que les cours des actions peuvent être obtenus sans frais sur le site www.ninetyone.com.

Le Dépositaire de GSF est State Street Bank International GmbH, Luxembourg Branch. Les actifs et passifs du Fonds sont séparés en vertu du droit luxembourgeois et un investissement dans le Fonds ne peut pas être utilisé afin d'honorer les dettes de, ou faire l'objet d'une réclamation envers, toute autre personne, y compris un autre compartiment de GSF. Vous pouvez procéder à des échanges entre les fonds GSF ou catégories d'actions du même fonds ; des informations détaillées figurent à la section « *Conversion of Shares* » du prospectus. Pour une explication sur les différentes catégories d'actions que nous proposons (y compris les catégories d'actions couvertes), veuillez vous référer au www.ninetyone.com/shareclass-explanation-guide.

Définition des termes

Obligations Contrats négociables émis par des gouvernements ou sociétés qui prévoient le remboursement des fonds empruntés et, généralement, le versement des intérêts à dates fixes.

Instruments dérivés Contrats financiers dont la valeur est liée au cours d'un actif sous-jacent.

Titres de créance en difficulté Obligations d'émetteurs confrontés à des difficultés financières et qui s'échangent nettement en deçà de la valeur nominale.

Marchés émergents et frontières Pays à faible revenu qui sont économiquement moins développés que les grandes économies.

SFDR Le Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers vise à renforcer et normaliser les publications sur les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) des produits financiers de l'UE.

Investisseurs de détail visés :

Le Fonds a été conçu de manière à faire partie intégrante d'un portefeuille d'investissement plus large, et peut être acheté par un investisseur, assorti de services consultatifs ou sur la base d'un service d'exécution uniquement. Cette catégorie d'actions du Fonds est uniquement accessible aux investisseurs relevant du statut d'« investisseur institutionnel » au sens de la pratique administrative au Luxembourg et peut être achetée assortie de services consultatifs, sur la base d'un service d'exécution uniquement ou dans le cadre d'une offre de services de gestion de portefeuille. Les investisseurs doivent être en mesure de supporter une perte de capital pour essayer d'obtenir des rendements potentiels élevés et doivent être prêts à conserver leur investissement pendant une période d'au moins 5 ans.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur de risque



Risque le plus faible
élevé

Risque le plus

L'indicateur de risque suppose que vous conserviez ce produit pendant au moins 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous vendez avant échéance et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que le produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque entre basse et moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible à moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est peu probable que la valeur de votre investissement en soit diminuée.

Attention au risque de change. Les sommes qui vous seront versées pourront l'être dans une autre monnaie ; votre gain final dépendra donc du taux de change entre les deux monnaies. Ce risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur ci-dessus.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. La description complète des risques se trouve dans la section « Risk Factors » du prospectus.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne du produit au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans

Exemple d'investissement : 10 000 USD

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (USD)	5 240	5 280
	Rendement annuel moyen (%)	-47,57	-11,99
Défavorable ¹	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (USD)	7 580	9 020
	Rendement annuel moyen (%)	-24,24	-2,03
Intermédiaire ²	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (USD)	10 560	13 070
	Rendement annuel moyen (%)	5,58	5,49
Favorable ³	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts (USD)	12 320	15 660
	Rendement annuel moyen (%)	23,24	9,38

¹ Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre août 2021 et décembre 2023.

² Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre juin 2014 et juin 2019.

³ Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre janvier 2016 et janvier 2021.

Que se passe-t-il si Ninety One Luxembourg S.A. n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Veillez noter que par mesure de protection, les actifs du Fonds sont détenus auprès d'un dépositaire indépendant. Par conséquent, la capacité du Fonds à vous rembourser ne sera pas affectée en cas de faillite de Ninety One Luxembourg S.A. Vous n'êtes pas couvert par le régime d'indemnisation du Luxembourg.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent de la durée et du montant de l'investissement et de la performance du fonds. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé qu'au cours de la première année, vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %), que pour les autres périodes de détention, le fonds évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement de 10 000 USD

Si vous sortez après :	1 an	5 ans ¹
Coûts totaux (USD)	20	127
Incidence des coûts annuels (%) ²	0,2 %	0,2 %

1. Période de détention recommandée.

2. Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement chaque année au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,7 % avant déduction des coûts et de 5,5 % après cette déduction. **Il se peut que nous partagions avec la personne qui vous vend le produit les coûts des services qu'elle vous fournit.**

Composition des coûts

Investissement de 10 000 USD

Si vous sortez après 1 an (USD)

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	
Coûts d'entrée	La charge initiale n'est généralement pas facturée. Toutefois, si elle est appliquée, une charge plafonnée à 10,00 % du montant investi peut être prélevée pour couvrir les coûts de distribution. N/A
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit. N/A
Coûts récurrents prélevés chaque année	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels encourus pour la gestion du fonds au cours de l'année dernière. 10
Coûts de transaction	0,1 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements du fonds. 10
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée Nous vous recommandons de conserver cet investissement pendant au moins 5 ans, car le Fonds est conçu pour une détention à long terme.

Vente de votre investissement Vous pouvez demander à retirer une partie ou la totalité de votre argent à tout moment. Vous pouvez normalement acheter ou vendre vos actions dans le compartiment tout jour ouvrable (tel que précisé dans le prospectus du Fonds).

Si vous vendez vos actions avant la fin de la période de détention recommandée, vous augmentez le risque d'un rendement inférieur ou d'une perte.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Vous pouvez nous adresser votre réclamation par courrier postal ou électronique ou bien nous contacter par téléphone (voir adresses et coordonnées ci-dessous) en nous donnant une brève description du problème.

Adresse pour l'envoi des réclamations

Ninety One Guernsey Limited c/o CACEIS Investor Services Bank
S.A. 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Luxembourg
Courrier électronique : enquiries@ninetyone.com | Tél. : +44 (0)203 938 1800

Veillez consulter les démarches à suivre pour déposer votre réclamation sur www.ninetyone.com/complaints.

Autres informations pertinentes

Veillez consulter la section « *Fund prices & performance* » sur www.ninetyone.com et cliquer sur la catégorie d'actions correspondante pour connaître les performances du Fonds (le cas échéant) et les derniers scénarios de performance mensuels des dix dernières années. Nous sommes tenus de mettre le prospectus et la documentation juridique du Fonds, comme les statuts et les rapports annuels et semestriels, à votre disposition (y compris, le cas échéant le rapport relatif à la classification du produit en vertu de l'Article 10 du règlement SFDR).

Vous pourrez les consulter dans la section « *Literature library* » de notre site web. Si nécessaire, vous trouverez de plus amples informations sur le règlement SFDR de l'UE sur www.ninetyone.com/SFDR-explained.